



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL----- COMPTE RENDU MARDI 06 AVRIL 2021

DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE	DEBUT DE LA SEANCE	FIN DE LA SEANCE	SECRETAIRE DE SEANCE	NOMBRE DE CONSEILLERS	
30 mars 2021	30 mars 2021	18h30	20h00	Mme Sophie Savonitto	En exercice	29
					Présents	27
					Votants	27

N°	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR	DECISIONS
1	<p>ECOLE : CONVENTION REPARTITION DES CHARGES COMMUNALES ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS ET LA COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. • NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de la colle sur loup. 	MR LE MAIRE	UNANIMITE
2	<p>ECOLE : CONVENTION REPARTITION DES CHARGES COMMUNALES ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS ET LA COMMUNE DE CAGNES SUR MER</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. • NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de Cagnes sur mer. 	MR LE MAIRE	UNANIMITE
3	<p>ECOLE : CONVENTION REPARTITION DES CHARGES COMMUNALES ENTRE LA COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS ET LA COMMUNE DE GRASSE - 2020/2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. • NOTIFIE la présente convention et délibération à la Commune de GRASSE. 	MR LE MAIRE	UNANIMITE
4	<p>ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR APPEL A PROJET « SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES »</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
5	<p>AMENAGEMENT : CONTI - CESSION PARCELLE AP N°219</p> <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’acte notarié de cession de la dite parcelle. 	MR DE RICHCOUR	UNANIMITE
6	<p>AMENAGEMENT : CESSION TERRAINS QUARTIER NOTRE DAME-MIAINE-ROUTE DE LA COLLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la cession de terrain. • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l’acte notarié de cession de la dite parcelle. 	MR DE RICHCOUR	UNANIMITE
7	<p>ENVIRONNEMENT : CASA-AAP FEADER</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE le projet de nouvelle convention de partenariat FEADER • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE
8	<p>ENVIRONNEMENT : REGION PACA-ZERO DECHET PLASTIQUE-2030</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE les termes de la Charte d’engagement « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération • DESIGNE un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique » 	MME BLADANET	UNANIMITE

	<ul style="list-style-type: none"> • REMPLE le questionnaire Charte « zéro déchet plastique » et de s'engager à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage • COMMUNIQUE sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) et la Région • PARTICIPE aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essayer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional 		
9	GESTION : GUIDE DE PROCEDURE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte le guide interne de la commande publique, étant précisé que ce document pourra subir des modifications au gré de l'évolution de la réglementation en vigueur. 	MR POTTIER	UNANIMITE
10	TECHNIQUE : GRDF-PLAN RESEAU GAZ-AUTORISATION- SIGNATURE CONVENTION <ul style="list-style-type: none"> • AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention. • NOTIFIE la présente convention et délibération à GRDF 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE
11	TECHNIQUE : EU-DELEGATION EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA CASA-CONVENTION SUBSEQUENTE <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la convention subséquente, • AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention subséquente 	MR AGNEL VARIN	UNANIMITE
12	ADMINISTRATION : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE l'attribution aux Associations des subventions telles que définies ci-dessus, 1. 60 310 € pour les associations de la Commune 2. 20 000 € pour le service CCAS de la commune 3. 2 580 € pour les associations extérieures • INSCRIT les sommes prévues au Budget Primitif 2021. • AUTORISE Monsieur le Maire à prendre la délibération nécessaire. 	MR POTTIER	1 VOTE CONTRE
13	RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR <ul style="list-style-type: none"> • VALIDE le tableau des effectifs présenté. 	MR POTTIER	1 ABSTENTION
14	RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION RIFSEEP <ul style="list-style-type: none"> • INSTAURE la mise en place des nouveaux plafonds l'IFSE et CIA dans les conditions ci-dessus décrites à partir du 1er décembre 2020, • INSCRIT les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2020 et suivants. 	MR POTTIER	UNANIMITE
15	RESSOURCES HUMAINES : INSTAURATION JOURNEE SOLIDARITE <ul style="list-style-type: none"> • INSTAURE la journée de solidarité comme décrite ci-dessus. 	MR POTTIER	UNANIMITE
16	RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSCENCE <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte la liste des autorisations spéciales d'absence ci-dessous ; • APPLIQUE ces autorisations d'absence aux fonctionnaires et aux agents contractuels de la Commune ; • PERMET que durant l'autorisation d'absence, les agents conservent leur rémunération et avantages indemnitaires selon les dispositions prévues par les délibérations respectives ; • DEMANDE que l'autorisation d'absence doit intervenir à plus ou moins 2 jours de l'évènement ; 	MR POTTIER	UNANIMITE
17	RESSOURCES HUMAINES : PLAN DE FORMATION 2021 <ul style="list-style-type: none"> • ADOpte le plan de formation ci-dessus; 	MR POTTIER	UNANIMITE
18	RESSOURCES HUMAINES : PERSONNEL COMMUNAL AVANTAGES EN NATURE <ul style="list-style-type: none"> • PREND acte de l'avantage en nature ci-dessus détaillé • DIT que ce dernier sera mentionné au bulletin de paie des agents concernés. 	MME DEMARIA	UNANIMITE
19	FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2021 DECIDE d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 : Foncier bâti : 27,61 % - Foncier non bâti : 41,98 %	MME ERKER	UNANIMITE

	<ul style="list-style-type: none"> CHARGE la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente. 								
20	<p>FINANCES : MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> DECIDE de fixer la majoration à 40 % de la part revenant à la collectivité de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires, à compter du 1^{er} janvier 2022, CHARGE la Direction des Services Fiscaux de l'application de la présente. 	MME ERKER	UNANIMITE						
21	<p>FINANCES : PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ADOPTE les termes suivants :</p> <p>1 - La commune de Roquefort-les-Pins choisit, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses à compter de l'exercice 2021, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice affectant le recouvrement d'une créance et d'affecter les taux forfaitaires de dépréciation suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Exercice de prise en charges des créances</th> <th>Taux de dépréciation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N-1</td> <td>0 %</td> </tr> <tr> <td>N-2 et antérieure</td> <td>15 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>2 – sur la base des créances restant à recouvrer, le stock de provisions à constituer sera de 16 716,11 euros en 2021 à inscrire au budget primitif 2021 au compte 6817,</p> <p>3 - les dotations complémentaires de provisions des créances douteuses (ou dépréciations) sur le compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » seront ouvertes annuellement lors du budget primitif.</p>	Exercice de prise en charges des créances	Taux de dépréciation	N-1	0 %	N-2 et antérieure	15 %	MME ERKER	UNANIMITE
Exercice de prise en charges des créances	Taux de dépréciation								
N-1	0 %								
N-2 et antérieure	15 %								
22	<p>FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ADOPTE le budget primitif 2021 	MME ERKER	UNANIMITE						

DATE :

9/04/2021

SIGNATURE

